

RAPPORT DU JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGÉNIEUR PRINCIPAL DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

SESSION 2024

1. Composition du jury

Présidente du jury :

Mme Salima EBURDY, administratrice civile honoraire

Vice-président du jury :

M. Thierry THOMINE, ingénieur principal SIC

Membres du jury :

Mme Odette GUIMARAES, ingénieure SIC hors classe

Mme Amélie LE NEST, administratrice de l'État

M. Jean-Paul CAES, ingénieur SIC hors classe

M. Yannick MOY, ingénieur SIC hors classe

2. La nature de l'épreuve

L'examen professionnel d'ingénieur principal SIC est composé de deux épreuves : une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

L'épreuve d'admissibilité se présente sous forme d'une étude de cas à partir de deux dossiers techniques proposés au candidat le jour de l'épreuve écrite. Elle a pour objet de permettre de vérifier les capacités d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien permettant de vérifier les capacités du candidat à répondre aux exigences techniques et les aptitudes au management, requises pour le grade auquel il postule. Pour conduire cet entretien, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis professionnels (RAEP). Seul l'entretien oral donne lieu à notation (durée 30 minutes).

Il est à noter que des notes inférieures à 8/20 à l'écrit et 10/20 à l'oral, sont éliminatoires.

L'épreuve orale s'est déroulée sur 5 jours dans les locaux du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer à Lognes.

Le jury a veillé à mettre tous les candidats à l'aise et a fait part de bienveillance en présentant les membres de chaque sous-commission et en informant chacun des candidats qu'il n'y aurait pas de questions pièges. Il en a été de même pour les candidats d'outre-mer auditionnés par visioconférence.

3. Éléments statistiques

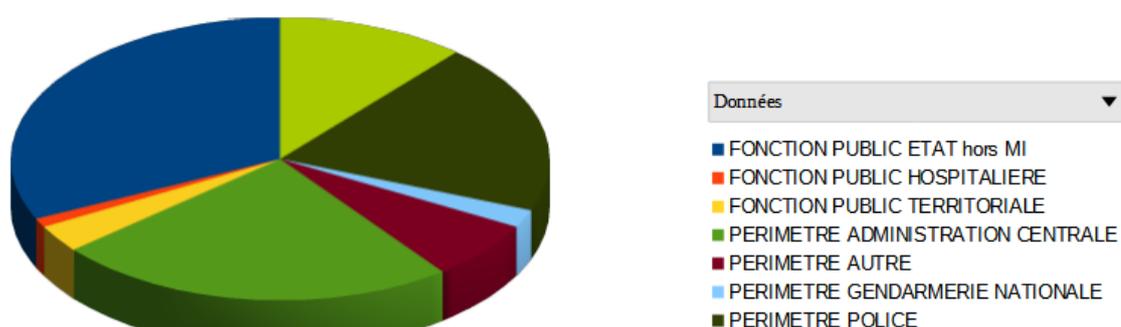
32 postes étaient ouverts pour la session 2024. 180 candidats étaient présents sur les 193 inscrits soit un taux de présence de 93,26 %. À l'issue des épreuves orales d'admission, la qualité des candidats a permis de pourvoir tous les postes.

Les femmes qui s'inscrivent à cet examen professionnel sont minoritaires (15,97 %)

	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	163	31	194
Présents	150	30	180
Lauréats	25	7	32

Profils des candidats

Direction Affectation	
FONCTION PUBLIC ETAT hors MI	62
FONCTION PUBLIC HOSPITALIERE	2
FONCTION PUBLIC TERRITORIALE	6
PERIMETRE ADMINISTRATION CENTRALE	47
PERIMETRE AUTRE	13
PERIMETRE GENDARMERIE NATIONALE	4
PERIMETRE POLICE	38
PERIMETRE PREFECTURES	22
Total Résultat	194



3-1 Épreuve d'admissibilité

La barre d'admissibilité a été fixée par le jury à 10/20.

Session	Nombre de postes	Candidats inscrits	Candidats présents	Taux de présence	Nombre de candidats admissibles
2022	22	166	130	78,31 %	41 Barre : 10/20
2023	32	203	190	93,60 %	88 Barre : 10/20
2024	32	193	180	93,26 %	94 Barre : 10/20

Observations :

Les deux sujets proposés consistaient à rédiger une note à l'attention du supérieur hiérarchique. Le plan était contenu dans la formulation des deux sujets. En effet, le jury a souhaité aider les candidats en annonçant dans les consignes les points incontournables à évoquer.

Pour certains candidats une lecture trop rapide ou superficielle du sujet entraîne une mauvaise compréhension du sujet. Pour d'autres c'est le résultat d'un travail préparatoire insuffisant tant sur le fond que sur la forme.

Il est rappelé que les ingénieurs principaux devront régulièrement produire des notes pouvant être validées en l'état sans que leur hiérarchie ait besoin notamment de corriger les fautes d'orthographe ou de syntaxe.

Le sujet 1 portait sur la gestion d'un événement sportif dans le cadre des JO 2024. En tant que chef de projet le candidat était chargé de proposer le système d'information dont les 4 axes du plan figuraient dans le sujet.

Il était attendu du candidat qu'il rappelle en introduction la commande (contexte, périmètre, enjeux) puis qu'il aborde dans une première partie la pertinence de la démarche (faisabilité, plan d'actions, méthodes et impacts ressources humaines) et dans une seconde partie la pertinence technique (solutions techniques, synoptique, moyens déployés, risques et résilience, armement du PCO, protection aux cyber attaques, doctrine bâtiminaire, volet SSI, stratégie de sauvegarde des données).

Le sujet 2 portait sur une démarche méthodologique d'actions à proposer permettant la mise en œuvre d'un plan d'amélioration du service numérique d'un SGCD, en précisant les impacts organisationnels et techniques.

Là encore il était attendu du candidat qu'il rappelle en introduction la commande (contexte, périmètre, enjeux) et qu'il annonce son plan. En 1ere partie, aborder la pertinence de la démarche (plans d'actions immédiats et à long terme, aspects RH et budgétaires, accompagnement au changement).

Dans la partie 2 il convenait d'aborder la pertinence technique (solutions techniques, interopérabilité de la téléphonie, doctrine de sûreté bâtiminaire et volet SSI).

Les deux sujets ont été choisis inégalement (32,77 % pour le sujet 1 et 67,22 % pour le sujet 2) mais les observations des correcteurs, membres du jury, ont été quasi identiques quel que soit le sujet.

- **Une expression écrite faible**

Les techniques rédactionnelles d'une note administrative structurée adressée à un supérieur hiérarchique ne sont pas acquises (pas d'en-tête, pas de destinataire, pas de rappel de sujet, style souvent très personnel, etc.). Certaines copies ne présentaient pas de plan structuré, ou lorsqu'un plan était annoncé, il n'était pas suivi.

Un certain nombre de copies sont difficilement lisibles avec de nombreuses fautes d'orthographe et d'erreurs grammaticales. Ceci traduit la non prise en compte du destinataire hiérarchique de la note.

- **Une mauvaise compréhension du sujet**

Dans de nombreux cas, la copie ne répond que partiellement aux attentes clairement énoncées dans le sujet. Les différents items y étaient pourtant listés et permettaient de construire un plan traitant tous les aspects.

- **Un manque de hauteur de vue en matière de gestion de projet**

Les candidats devaient se placer dans la peau d'un chef de projet du cas pratique proposé. Peu de candidats l'ont réellement compris ou réussi. Il ne suffisait pas de reprendre et de recopier la documentation mise à disposition mais bien d'utiliser cette documentation pour en dégager des propositions allant au-delà de son contenu.

Dans la majorité des copies, les aspects RH, budgétaires et calendaires, liés à la gestion de projet, ont été insuffisamment traités.

- **Des connaissances techniques insuffisantes**

Sur l'aspect technique, les candidats décrivent dans les grandes lignes la ou les solutions qu'ils proposent, sans entrer dans les détails et sans argumenter, ce qui aboutit parfois à des contresens. Le niveau technique constaté est globalement assez faible.

4. Épreuve orale d'admission

Éléments statistiques :

Le jury a auditionné 94 candidats à l'oral. 100 % des candidats étaient présents.

Pour pouvoir conduire l'ensemble des entretiens, le jury a été réparti en deux sous-commissions.

La barre d'admission du concours interne a été fixée par le jury à 13,65/20 pour les 32 candidats retenus en liste principale et à 13,60/20 pour les 2 candidats retenus en liste complémentaire.

Observations :

• Le dossier

À l'instar de ce qui est rappelé chaque année dans les rapports de jury, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est le premier élément de connaissance des candidats par le jury. Bien qu'il ne soit pas noté, c'est au travers de ce document que le jury pourra commencer à apprécier le parcours, les motivations et surtout l'implication du candidat dans la réalisation de son projet professionnel. Ce dossier a servi de base à l'élaboration d'une partie des questions qui ont été posées aux candidats lors de la phase d'entretien de 30 minutes.

C'est pourquoi le jury recommande aux candidats d'être attentifs et de prendre soin dans la rédaction de leur dossier et surtout de bien le relire pour éviter les fautes d'orthographe, de grammaire voire de syntaxe et limiter au maximum les acronymes, ou de ne recourir à ceux-ci qu'après les avoir explicités.

Le jury conseille également aux candidats d'adopter une présentation cohérente de leur dossier, et notamment dans la chronologie, l'ordre, les intitulés des postes et ce qu'ils retiennent de chacun de ces postes, ainsi que les compétences acquises.

Tout candidat doit s'attendre à être interrogé sur l'intégralité du contenu de son dossier RAEP, il doit donc porter une attention particulière à sa rédaction en gardant à l'esprit que chaque formation ou élément d'expertise mentionné pourra faire l'objet de questionnements :

- si un candidat décide de formaliser une expérience de chef de projet dans son parcours voire en expérience marquante, le jury considère qu'il doit maîtriser les différentes formes de conduite de projet, leurs étapes et *a minima* illustrer cette connaissance par une expérience réelle ;
- si un candidat précise vouloir exercer son futur poste en administration déconcentrée, il doit rester cohérent dans cette démarche et pouvoir démontrer au jury qu'il s'est intéressé aux métiers présents dans les départements et régions, ainsi qu'au fonctionnement de l'État territorial ;
- pour ce qui est de l'expérience marquante, le jury considère qu'elle doit permettre au candidat de se mettre en valeur de façon réaliste tout en se gardant bien de s'attribuer un rôle qui ne serait pas en accord avec les faits.

Dès la rédaction du RAEP, le jury est attentif à la capacité du candidat à faire preuve de pédagogie et de vulgarisation de sujets parfois très techniques. Cette capacité étant attendue de la part d'un ingénieur principal, notamment pour éclairer la décision de sa hiérarchie, elle est également vérifiée lors de l'audition.

• L'entretien

Il est rappelé que l'oral est un moment d'échange portant sur le parcours professionnel, les compétences et les motivations du candidat.

Le jury s'attache à identifier les candidats faisant preuve de connaissances techniques solides, de capacités à prendre de la hauteur par rapport à leur parcours professionnel et aux fonctions exercées. Il est attendu qu'ils sachent analyser et mettre en perspective leur action. Ils doivent aussi être en capacité de se projeter dans des fonctions à responsabilités plus importantes en s'adaptant à une nouvelle posture dans l'organisation.

Le jury précise qu'il a évalué la prestation du candidat à l'occasion de l'oral et non le candidat lui-même dans le cadre de ses fonctions.

Pour dérouler les entretiens, le jury avait élaboré une grille d'analyse qui comportait 6 rubriques :

les compétences techniques et conduite de projet ;
l'aptitude à la gestion administrative ;
les connaissances de l'environnement professionnel ;
les qualités relationnelles et savoir-être ; l'aptitude au management ;
les motivations.

Trois points principaux ressortent de ces entretiens qui laissent à penser que l'oral n'a pas été préparé ou suffisamment préparé :

- *des connaissances administratives insuffisantes* :

La plupart des candidats ont une faible culture administrative, notamment RH et budgétaire. Beaucoup méconnaissent les réformes en cours au sein de l'Etat ou de l'administration territoriale de l'État, ainsi que les réformes en cours dans le domaine du numérique.

- des connaissances techniques insuffisantes :

De manière générale, le jury s'interroge de rencontrer des candidats semblant ne disposer que de connaissances générales et superficielles dans le domaine technique alors même qu'ils exercent des responsabilités opérationnelles de conduite d'équipe. Certains candidats ont fait état de responsabilités techniques, qu'ils n'ont pas démontrées au cours des échanges avec les membres du jury.

Les candidats manquent également de curiosité vis-à-vis des autres activités techniques exercées dans leur entité ou au sein du ministère et ne connaissent bien souvent que leur strict environnement professionnel. Ainsi l'écosystème global des SIC est souvent très faiblement maîtrisé par les candidats.

- l'absence de projet professionnel

Le jury attend de cet entretien de pouvoir appréhender un projet professionnel cohérent, construit, structuré et en totale adéquation avec les compétences professionnelles et les qualités humaines du candidat. Il attend des candidats sincères, ouverts d'esprit, curieux et intéressés par leur environnement professionnel, dynamiques et qui témoignent de leur envie d'évoluer pour s'épanouir et apporter une plus-value à l'administration.

Trop souvent la motivation du candidat à devenir ingénieur principal est réduite aux "clichés habituels" (vouloir manager des équipes plus étoffées, devenir chef, etc.), les candidats justifiant leur candidature comme une étape dans un projet professionnel à court terme ou à long terme plus stratégique ont été l'exception.

5. Conclusions

Le jury rappelle aux candidats que l'examen professionnel est l'occasion de compléter et de rafraîchir leurs connaissances, ce qui signifie qu'il doit être préparé.

La promotion n'est pas une récompense pour services rendus, mais un grade ouvrant vers de nouvelles possibilités et fonctions pour lesquelles les candidats devront démontrer leurs motivations.

Le jury note le développement de l'interministériel au sein de la filière numérique. La diversité des profils et des périmètres d'affectation hors ministère de l'Intérieur (ministère des Armées, des Finances, de l'Écologie, de la Justice, de l'agence régionale de santé) des candidats présents à l'oral atteste de ce développement. À souligner également la qualité des profils des candidats affectés dans ces différents ministères.

Le jury incite chaque candidat à prendre connaissance d'une part au rapport du jury et d'autre part, à lire les remarques formulées sur la fiche individuelle en cas d'insuccès, voire à demander un retour pédagogique par un des membres du jury comme le propose systématiquement la sous-direction du recrutement et de la formation.

La présidente du jury

Salima EBURDY